Image not found or type unknown

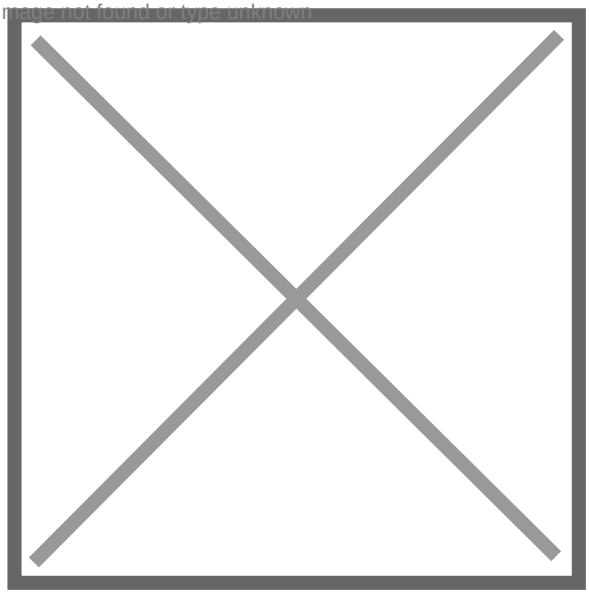

Résiliation de bail avant emmenagement

Par **laurent86**, le **16/08/2010** à **08:10**

Bonjour,
J'ai loué avec ma copine un appartement il y a 15 jours.
Nous avions donc fait l'état des lieux et signé un bail il y a 15 jours avec la précision sur le bail que nous celui ci commençait le 1er Septembre prochain.
Entre temps, je me suis séparé de mon amie (et oui ca n'arrive pas qu'aux autres ce genre d'histoires invraisemblables..)
Apparemment nul moyen d'échapper à la période classique de préavis de 3 mois et donc payer 3 mois de loyer.. J'avais de plus fait un chèque de caution de 850 euros qui a été débité bien sur..
Ma question est donc la suivant, pour ce qui est du chèque de caution je pense ne jamais le revoir et c'est "normal".En revanche n'ai je pas un moyen d'annuler ce bail sachant qu'il n'a même pas commencé? Car cela voudrait dire que j'enverrai un préavis pour un bail qui n'a même pas encore débuté.
J'ai appelé le propriétaire qui ne veut rien savoir et cela me met dans un embarras incroyable sachant que je ne peux payer seul ce logement.
Sinon je chercher éventuellement une clause de non validité de ce bail meme si à mon avis tout est carré..Le bail comporte des ratures car il y avait une erreur sur le montant des loyers, mais ces ratures sont présentes sur les 2 bails et les deux ont été signés, est ce que cela peut etre une cause de non validité? Sinon je crois savoir que dorénavant un bilan énergétique du logement doit etre fourni et là encore je n'ai rien recu, est ce que je peux jouer là dessus?
Par avance merci pour votre aide, si je ne peux rien faire légalement et bien tant pis je ferai un emprunt et paierai 3 mois pour un appartement dans lequel je n'aurai jamais mis les pieds..

Par **fabienne034**, le **16/08/2010** à **09:44**

attention, il ne peut pas y avoir de chèque de réservation avant la signature d'un bail

pour tout savoir sur le bail de logement:

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

vous devez vous faire rembourser

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés